

**CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF
DE CLASSE SUPERIEURE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

SESSION 2015

SUJET

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE N°2 :
QUESTIONS A REPONSES COURTES**

L'USAGE DE TOUT DICTIONNAIRE, DE TOUT OUVRAGE ET DE TOUT DOCUMENT EST INTERDIT ;

L'USAGE DE LA CALCULATRICE EST AUTORISÉ.

Ce sujet comporte 21 pages numérotées de 1 sur 21 à 21 sur 21.

IMPORTANT

1. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez en un autre aux surveillants.
2. Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur tout ou partie de la copie ou des copies que vous remettrez en fin d'épreuve (2^{ème} partie de la bande en-tête, dans le texte, en fin de copie, sur les feuilles intercalaires) entraînera l'annulation de votre copie.
3. Sous peine d'annulation de votre copie, vous devez impérativement composer au titre de l'option que vous avez choisie lors de votre inscription au concours.

OPTION : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS

Exercice 1 : L'aménagement du temps de travail

1. A partir de vos connaissances rappelez la notion d'annualisation du temps de travail et donnez des exemples de secteurs d'activité particulièrement concernés par ce dispositif.
2. Quels sont les avantages de la mise en place de l'annualisation du temps de travail pour les salariés d'une part, pour les organisations d'autre part?
3. A partir de l'article fourni en annexe 1, relevez les limites de ce dispositif.

Exercice 2 : Le recrutement

La société X est une jeune entreprise. Pour faire face aux variations d'activité dans l'entreprise, il est fréquent de faire appel à des salariés pour une période déterminée. Ces recrutements sont effectués, dans la plupart des cas, en contrat à durée déterminée (CDD) à partir du vivier de candidatures reçues par l'entreprise. La gérante se heurte fréquemment à des difficultés pour trouver les candidats correspondant aux postes à pourvoir. Il lui arrive de faire appel à une agence de travail temporaire pour recruter un salarié intérimaire. Cette situation amène la responsable à s'interroger sur le coût du recours à ces contrats et notamment sur les éventuelles différences entre ces deux modes de recrutement.

Elle envisage le recrutement d'opérateurs de production pour une période de 3 mois. Elle souhaite que vous réalisiez une étude quantitative pour évaluer l'option la plus intéressante pour l'entreprise. Au cours d'un entretien avec les dirigeants et le comptable de la société, vous avez réuni les éléments de coûts.

1. A partir de l'annexe 2, calculez les coûts du recours à un contrat à durée déterminée et à un contrat intérimaire. Faites figurer la formule de calcul.
2. Faites une analyse de ces deux solutions afin d'aider les dirigeants dans leur prise de décision

Exercice 3 : Conditions de travail

1. Rappelez les principales composantes des conditions de travail des salariés.
2. A partir de vos connaissances et de l'annexe 3, présentez les facteurs d'insatisfaction des salariés en ce qui concerne leurs conditions de travail.
3. Quels bénéfices d'un bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle pourraient tirer d'une part les salariés, d'autre part, les organisations ? Donnez des exemples de mesures que les organisations peuvent envisager pour parvenir à cet équilibre.

Les déçus de l'annualisation

Magali Mauger, publié le 21/10/2003, mis à jour le 29/04/2014

Beaucoup d'accords sur les 35 heures ont annualisé le temps de travail. A la satisfaction des dirigeants. Mais aujourd'hui, certains déchantent. Et vont jusqu'à faire marche arrière !

Ils en ont rêvé, la réduction du temps de travail l'a mise en place... et puis, ça a viré au cauchemar ! Depuis l'avènement des 35 heures, l'annualisation du temps de travail était supposée promise à un avenir radieux. Pour certains dirigeants, elle constituait l'aspect le plus positif de la loi Aubry. En permettant de moduler la présence des salariés en fonction des besoins de l'activité, elle était censée réduire les coûts.

A l'arrivée, les choses sont parfois moins roses. "Ça a semé une belle pagaille", confie Philippe Moreau, le dirigeant d'une concession automobile qui emploie 20 personnes dans l'Isère. Et d'égrener ses griefs : "Ma comptable passe 30 % de son temps à gérer les plannings. Les salariés ne peuvent plus faire d'heures supplémentaires alors qu'ils sont demandeurs. Je les sens démotivés." Du côté des clients aussi, on fait la grimace : "Ils ne voient jamais les mêmes têtes.[...]"

Un système plus rigide que les heures supplémentaires

Un scénario qu'a connu le PDG d'une PME du Rhône, spécialisée dans les produits de grande consommation. Parvenu sans souci jusqu'au mois de décembre, il a fini l'année sur la corde raide et a dû embaucher une trentaine d'intérimaires dans un atelier de 45 personnes...[...]

L'idéal serait donc des variations programmées. L'inverse de la situation vécue par le fabricant de skis Salomon. Dans cette entreprise, où 90 % de l'activité se concentre de janvier à octobre, la modulation semblait convenir. C'était sans compter sur les aléas climatiques, l'envolée de la demande, l'apparition d'une nouvelle technologie et les appétits de la concurrence. Finalement, la multiplication des à-coups a été fatale à l'accord signé avec les trois syndicats. Aujourd'hui, le personnel est revenu à des horaires fixes.

Le casse-tête des plannings

"Parfois, en début de semaine, on me prévoit un jour de travail le samedi, je m'organise en fonction de cela et le jeudi, mon chef me dit que c'est inutile, que je peux rester à la maison ! Pour moi, ça va, mais pour mes collègues, qui doivent prévoir une nounou, ce n'est pas facile", raconte un employé du Parc des expositions de Dijon

.Facteur aggravant : "Les chefs de service ont du mal à ajuster, admet Achille Prévot, DRH de Codiac, un producteur de filtres à café du Nord. En période basse, ils prennent trop de monde. Résultat : lorsqu'ils ont besoin de renforts en période de suractivité, ils ont déjà consommé leurs réserves." De l'autre côté de la barrière, les choses sont tout aussi mal vécues : "Depuis le mois de janvier, les emplois du temps ont été revus une dizaine de fois", déplore le mandaté CFDT du Parc des expositions de Dijon. Les employés vivent d'autant plus mal ces changements perpétuels que la carotte des heures supplémentaires n'existe plus. "Pendant la période haute, les gens sont là, mais ils sont démotivés car, bien qu'étant mobilisés six jours sur sept, ils savent qu'ils auront la même paie à la fin du mois", explique-t-on au Medef. Autre effet pervers : le risque de voir les salariés perdre leurs repères à force d'être ballottés.

Des salariés désorientés et démobilisés

"Au départ, les périodes de faible activité sont plus difficiles à vivre que les rushs. Les gens s'inquiètent du manque de travail, ce n'est pas dans leur culture, remarque Xavier Deflandre, le dirigeant de Duval SA, une quincaillerie industrielle des Yvelines. Sur la durée, ils peuvent avoir le sentiment de ne plus maîtriser leur vie, la frontière entre la maison et l'entreprise devient floue. Les plannings trônent sur le frigo pour permettre aux uns et aux autres de s'y retrouver. D'où un stress supplémentaire.". Devenus comptables de leur temps, certains salariés finissent par travailler avec une horloge dans la tête. Témoin, l'expérience de Meple, une PME de 60 personnes qui fabrique du matériel d'étanchéité, en Seine-Maritime. "Le personnel administratif a changé d'état d'esprit. Pour eux, cette modulation signifie avoir la même charge de travail avec quatre heures de moins. Alors, en retour, ils ne feront pas une minute de plus", reconnaît la responsable administrative. L'entreprise, dont les bureaux sont désertés certains après-midi et après 17 heures, a reçu quelques réclamations de clients étonnés de ne plus avoir d'interlocuteurs en fin de journée. "Au premier semestre, le service clients a même été fortement perturbé. Chacun avait son régime particulier et personne ne vérifiait la bonne marche du service."

Une mise en place qui nécessite un rodage...

D'accord, la mise en pratique de l'annualisation n'est pas une partie de plaisir. Mais attention à ne pas baisser les bras trop facilement, pourrait ajouter Xavier Deflandre, de Duval SA. Pour lui, il s'agit de laisser un peu de temps au temps. Comme d'autres, il a connu "les chutes de productivité de 30 % les premiers mois et la soupe à la grimace tous les matins. Il est vrai que pour certains de mes employés, la fin des heures supplémentaires signifiait une perte d'environ 3 500 francs sur une paie de 10 000 francs... Ça fait mal", concède-t-il. Mais à force de discussions et de négociations, il a fini par obtenir l'assentiment général. Chacun possède désormais son planning pour les six mois à venir avec la prévision des jours de RTT à prendre. {...}. Ici, pas de salariés "bouche-trous" pour remplacer les absents, certains postes ont été doublés et un ingénieur a été embauché en temps partagé pour former les salariés.

...et parfois une renégociation

[...] "Nous avons dû revenir au système précédent, dans lequel les gens travaillaient trois jours et demi de manière fixe", rapporte Serge Bianconi, le patron de S et M, avec juste une flexibilité en fin de semaine. Celle-ci repose sur le volontariat et les salariés sont prévenus quinze jours à l'avance. [...]

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">OPTION : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS Annexe 2 : Recours à du personnel de production</p> |
|--|

L'étude portera sur un poste à temps plein (151.67 heures) pour une durée moyenne de 3 mois. Le salaire brut horaire de référence pour l'emploi est égal à 10.62 €.

- **Contrat à durée déterminée :**
 - ce type de contrat génère des coûts pour trouver des candidats, coûts qui s'ajoutent à la rémunération et aux indemnités liées à la précarité du contrat.
 - Coût du recrutement (annonce, sélection, entretiens) : 500 €
 - Charges sociales salariales et patronales respectivement de 23 % et 42 % du salaire brut ;
 - Indemnité de fin de contrat : 10 % de la rémunération brute totale ;
 - Indemnité compensatrice de congés payés évaluée à 10 % de la rémunération brute totale (indemnité de fin de contrat comprise) et versée en fin de contrat.
- **Contrat de travail temporaire (intérim) :**
 - Ce type de contrat n'est pas géré par l'entreprise utilisatrice mais par l'agence de travail temporaire, qui facture la prestation de travail à l'entreprise. C'est l'agence d'intérim qui délivre les fiches de paie au salarié intérimaire et reverse les cotisations aux organismes sociaux. Un entretien avec un commercial de notre agence habituelle a permis de récapituler les éléments de coûts suivants :
 - Montant de base facturé par l'agence d'intérim : salaire de référence de la catégorie affecté du coefficient 1.80 ;
 - La commission mensuelle retenue par l'agence d'intérim : 5 % du montant de la prestation brute de base.
- **Caractéristiques des deux modes de recrutement :**
 - Délai de recrutement : 2 à 3 semaines pour un recrutement en CDD ;
 - Délai d'intervention de l'agence d'intérim : 24 heures pour le recrutement d'un intérimaire ;
 - Temps d'adaptation au poste de travail ;
 - 20 heures dans le cas d'un recrutement en CDD ;
 - 4 heures pour les intérimaires (les candidats sont sélectionnés par l'agence d'après leurs qualifications et leur adaptabilité).



OPTION : COMPTABILITE ET FINANCES

Exercice 1 : A - opérations courantes

Vous venez d'être embauché(e) en novembre 2014 en qualité de comptable dans la société EVERLOT, société anonyme au capital entièrement libéré de 245 000 euros. Cette société a pour activité la distribution en gros d'appareils de chauffage, de sanitaires pour salles de bains, de pièces de plomberie et autres fournitures d'équipement léger en bâtiment. Elle assure également la réparation et l'entretien des appareils de chauffage. Elle emploie à l'heure actuelle 33 salariés.

Monsieur Dumoulin n'a pas eu le temps de traiter les documents laissés en attente par les aides-comptables. Il vous demande de les enregistrer en comptabilité.

⇒ Il vous est demandé d'enregistrer les documents figurant en *annexes 1 et 2*.

Pour ce faire, vous établirez sur votre copie un tableau sur le modèle suivant :

| Date | Compte Général | Compte Auxiliaire | Libellé | Débit | Crédit |
|------|----------------|-------------------|---------|-------|--------|
| | | | | | |

Afin d'exécuter cet exercice vous utiliserez l'extrait de plan comptable suivant :

Extrait plan comptable

401000 Fournisseurs
411000 Clients
445660 TVA déductible sur autres biens et services
445710 TVA collectée
503000 Actions
512000 Banque
607000 Achats de marchandises
609700 RRR obtenus sur achats
627100 Frais sur titres
627800 Autres frais et commissions sur prestations de services
654000 Pertes sur créances irrécouvrables
667000 Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement
707000 Ventes de marchandises
708500 Port facturé
765000 Escomptes obtenus
767000 Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement

Exercice 1 : B - Écritures consécutives au rapprochement bancaire

Le solde du compte bancaire au 30 novembre 2014 a été contrôlé par Monsieur Dumoulin après l'édition informatique de l'état des mouvements non pointés. Il reste à mettre à jour la comptabilité de la société EVERLOT en enregistrant les opérations qui figurent dans l'état de rapprochement. Pour effectuer cette tâche, vous disposez de l'état de rapprochement détaillé et expliqué par M. Dumoulin (**annexe 3**).

- ⇒ Il vous est demandé d'enregistrer toutes les écritures nécessaires pour mettre la comptabilité en conformité avec l'état de rapprochement et les informations complémentaires.
- ⇒ Pour ce faire, vous établirez sur votre copie un tableau sur le modèle suivant et vous utiliserez l'extrait de plan comptable figurant page 7.

| Date | Compte Général | Compte Auxiliaire | Libellé | Débit | Crédit |
|------|----------------|-------------------|---------|-------|--------|
| | | | | | |

OPTION : COMPTABILITE ET FINANCES
ANNEXE 1 : Pièces comptables à enregistrer

| Ets GEMA | | 33000 Bordeaux | | Avoir n° A12-14 | |
|--------------------------------------|---|----------------------------|----------|--------------------|--------|
| RCS Bordeaux B 597563782 | | | | | |
| | | Société EVERLOT | | 87000 Limoges | |
| | | Le 14 novembre 2014 | | | |
| Réf. | Désignation | Qté | P.U.H.T. | Montant | |
| | Votre ristourne sur vos achats de sanitaires troisième trimestre 2006 | | | | |
| | | | | Montant hors taxes | 103,10 |
| | | | | TVA à 20,00 % | 20,62 |
| | | | | Avoir net T.T.C | 123,72 |
| Avoir net à votre compte : 123,72 €. | | | | | |

| Ets GEMA | | 33000 Bordeaux | | FACTURE n° 237-14 | |
|---|---------------------|---------------------|----------|------------------------|----------|
| RCS Bordeaux B 597563782 | | | | | |
| | | Doit : | | Société EVERLOT | |
| | | | | 87000 Limoges | |
| | | Le 19 novembre 2014 | | | |
| Réf. | Désignation | Qté | P.U.H.T. | Montant | |
| 17B | NILA lavabo blanc | 24 | 16,64 | 399,36 | |
| 17C | NILA colonne blanc | 12 | 13,37 | 160,44 | |
| 71P | ELIA vasque SH bleu | 16 | 73,00 | 1 168,00 | |
| Votre remise 2 % | | | | | - 34,56 |
| Total hors taxes | | | | | 1 693,24 |
| TVA à 20,00 % | | | | | 338,65 |
| Net à payer TTC | | | | | 2 031,89 |
| En votre aimable règlement : échéance 31 décembre 2014. Escompte 1 % si paiement sous huitaine | | | | | |

OPTION : COMPTABILITE ET FINANCES
ANNEXE 2 : Pièces comptables à enregistrer

Société Générale

CHEQUE 09378127

DATE : 22 novembre 2014

ORDRE : *Ets GEMA*

OBJET : *Fact.237-06 diminuée de l'avoir A12-14 et de l'escompte de règlement*

MONTANT CHEQUE 1 887,85 €

Société EVERLOT

Ventes de fournitures pour la plomberie
87000 Limoges
RCS Limoges B 284659712

FACTURE n° PC1334

Doit :

SARL CSTB
87110 Solignac

Le 25 novembre 2014

| Réf. | Désignation | Qté | P.U. HT | Montant |
|---------------------|----------------------|-----|---------|---------|
| TC22 | Tube cuivre 20x22 | 50 | 3,80 | 190,00 |
| TV01 | Tube PVC NF M1 100 | 24 | 2,56 | 61,44 |
| BC80 | Brasure castolin 800 | 1 | 55,00 | 55,00 |
| CP05 | Collier plumbelec 14 | 100 | 0.13 | 13,00 |
| Port | Forfait livraison | | | 30,00 |
| Total hors taxes | | | | 349,44 |
| TVA à 20,00 % | | | | 69,89 |
| Montant total T.T.C | | | | 419,33 |
| Net à payer | | | | 419,33 |

TVA acquittée sur les débits

Mode de règlement : lettre de change relevé magnétique

Echéance : 23 décembre 2014

OPTION : COMPTABILITE ET FINANCES
ANNEXE 3 : État de rapprochement

| Société EVERLOT | | ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE | |
|--|---|---------------------------------------|-----------------|
| Compte 512300 Banque Société Générale | | Période du : 01/11/2014 au 30/11/2014 | |
| LIBELLÉS | | DÉBIT | CRÉDIT |
| Report solde ajusté compte 512300 au 31/10/2014 | | 34 832,63 | |
| Opérations à comptabiliser au compte 512300 : | | | |
| 27/11/2006 | VIR Règlement client Delhomme | 282,72 | |
| 28/11/2006 | 482176 Virement fournisseur ELKAT | | 1 795,11 |
| | VIR Commission virement international | | 98,07 |
| | S36751 (dont T.V.A : 16,35) | | |
| 29/11/2006 | BO Vente 30 actions Total au cours unitaire de 219,20 € | 6 558,00 | |
| | 36AZ9 (commission 18 € TTC déduite dont TVA : 3,00) | | |
| Total | | 41 673,35 | 1 893,18 |
| Solde relevé bancaire n°32 au 30/11/2014 | | 39 780,17 | Solde créditeur |

Informations complémentaires

► Le client Delhomme a déposé son bilan en juin 2014. Dans la comptabilité de la société EVERLOT, le compte de ce client est débiteur de 1 489,02 € (TVA au taux normal). Le liquidateur a informé la société EVERLOT qu'il n'y a plus de règlement à attendre de ce client.

► Les 30 actions de la société Total avaient été acquises le 15 octobre 2013 au cours unitaire de 204,50 € afin de placer à court terme un excédent de trésorerie. Au 31 décembre 2013, il n'a pas été nécessaire de constituer une dépréciation.

Exercice 2 : coût complet

L'entreprise Jean fabrique et commercialise des portes clés en laiton. Ils se composent d'un anneau avec une chaînette et d'une figurine qui sont assemblés dans l'atelier assemblage. Les comptes de stocks sont tenus par la méthode du CUMP.

⇒ **En complétant les tableaux des pages 11 et 12, il vous est demandé de :**

1. retrouver le coût d'achat du laiton.
2. présenter le compte de stocks du laiton.
3. calculer les coûts de production des anneaux et des figurines.
4. présenter les comptes de stocks des anneaux et figurines.
5. calculer le coût de production des portes clés.

(Vous veillerez à arrondir vos résultats à 2 chiffres après la virgule)

| | | | | | | | |
|---|----------------|----------------|----------|----------------|------------|----------------|---|
| <p>Achats : 2 900 kg de laiton pour 895 607 €</p> <p>Production du mois</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Anneau</td> <td>120 640 pièces</td> </tr> <tr> <td>Figurine</td> <td>127 000 pièces</td> </tr> <tr> <td>Porte-clés</td> <td>130 000 unités</td> </tr> </table> | Anneau | 120 640 pièces | Figurine | 127 000 pièces | Porte-clés | 130 000 unités | <p>Atelier usinage Anneau : 1 000 kg de laiton ont été utilisés, 4 615 heures de MOD à 15 €/heure. Figurine : 2 000 kg de laiton ont été utilisés, 4 500 heures de MOD à 15 €/heure.</p> <p>Atelier assemblage : main d'œuvre directe, 7 740 heures à 15 €/heure.</p> |
| Anneau | 120 640 pièces | | | | | | |
| Figurine | 127 000 pièces | | | | | | |
| Porte-clés | 130 000 unités | | | | | | |

Tableau de répartition des charges indirectes

| | Centre approvisionnement | Usinage | Assemblage |
|--------------------|--------------------------|---------------|---------------|
| Totaux secondaires | 145 000 | 182 300 | 193500 |
| Nature de l'UO | kg de matière achetée | heures de MOD | heures de MOD |
| Nombre d'UO | 2 900 | 9 115 | 7 740 |
| Coût de l'UO | 50 | 20 | 25 |

Vos réponses doivent figurer sur les pages 11 et 12, à insérer dans votre copie.

| | | |
|------------------------------|---|------------------|
| NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE | Académie : | Session : |
| | Concours : Concours Externe de SAENES de Classes Supérieure | |
| | Option : Comptabilité Finances | |
| | Nom : | N° du candidat : |
| | Prénoms : | |
| | Né(e) le : | |
| | Concours : Concours Externe de SAENES de Classes Supérieure | |
| | Option : Comptabilité Finances | |
| | NOTE : /20 | |

EXERCICE 2

DOCUMENT A RENDRE AVEC LA COPIE

Coût d'achat du laiton

| Coût d'achat du laiton | Quantité | Coût unitaire | Montant |
|------------------------|----------|---------------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| Coût d'achat du laiton | 2 900 | 358,83 | 1 040 607 |

Stocks de laiton

| Éléments | Entrées | | | Éléments | Sorties | | |
|---------------------|----------|-----|---------|---------------------|----------|----|---------|
| | Quantité | CU | Montant | | Quantité | CU | Montant |
| Stock initial | 300 | 350 | 105 000 | | | | |
| | | | | Stock final | 200 | | |
| Total (CUMP) | | | | Total (CUMP) | | | |

Coût de production des anneaux et des figurines

| Coûts de production des éléments | Coût de production anneaux | | | Coût de production des figurines | | |
|----------------------------------|----------------------------|----|---------|----------------------------------|----|---------|
| | Quantité | CU | Montant | Quantité | CU | Montant |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Coût de production | | | | | | |

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

| | |
|---|------------------|
| Académie : | Session : |
| Concours : Concours Externe de SAENES de Classes Supérieure | |
| Option : Comptabilité Finances | |
| | |
| Nom : | |
| Prénoms : | N° du candidat : |
| Né(e) le : | |
| Concours : Concours Externe de SAENES de Classes Supérieure | |
| Option : Comptabilité Finances | |
| <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; display: inline-block;"> NOTE : </div> | |
| <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> /20 </div> | |

DOCUMENT A RENDRE AVEC LA COPIE

Stocks d'anneaux

| Éléments | Entrées | | | Éléments | Sorties | | |
|---------------------|----------|----|---------|---------------------|----------|----|---------|
| | Quantité | CU | Montant | | Quantité | CU | Montant |
| Stock initial | 10 750 | | 45 150 | | | | |
| | | | | Stock final | 1390 | | |
| Total (CUMP) | | | | Total (CUMP) | | | |

Stocks de figurines

| Éléments | Entrées | | | Éléments | Sorties | | |
|---------------------|----------|------|---------|---------------------|----------|----|---------|
| | Quantité | CU | Montant | | Quantité | CU | Montant |
| Stock initial | 9 370 | 5,30 | | | | | |
| | | | | Stock final | 6 375 | | |
| Total (CUMP) | | | | Total (CUMP) | | | |

Coût de production des portes clés

| Coûts de production des éléments | Coût de production anneaux | | |
|----------------------------------|----------------------------|----|---------|
| | Quantité | CU | Montant |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Coût de production | | | |

Exercice 3 : création de société

Le 3 janvier est créée la SARL Hugo est constituée le 1^{er} juillet N, au capital divisé en actions de 20 €. Deux actionnaires, M. Hugo et M. Bernard, effectuent des apports en nature. Ces apports ne sont pas soumis à la TVA.

Le reste du capital est souscrit en numéraire par d'autres actionnaires. Les actions sont libérées de moitié à la souscription. Les deux apporteurs en nature ne doivent pas détenir plus de 40 % du capital.

Apports des associés

| Apports de M. Hugo | Apports de M. Bernard |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| Terrain : 80 000 € | Mobilier : 30 000 € |
| Local : 600 000 € | Machine : 50 000 € |
| Matériel informatique : 3 000 € | Camion : 120 000 € |
| Emprunt bancaire : 83 000 € | Stock de marchandises : 420 000 € |
| | Dettes fournisseurs : 120 000 € |

- ⇒ **Il vous est demandé de calculez le montant des apports et en déduire le nombre d'actions de numéraire à émettre.**
- ⇒ **Réponses à reporter sur votre copie**

Exercice 4 : Impôt sur le revenu et impôt de solidarité sur la fortune

Monsieur Y a pris sa retraite de la fonction publique en septembre 2012.

Avec son épouse, ils ont décidé de changer de vie en allant s'installer dans le sud de la France sur la côte basque dans leur résidence secondaire en décembre 2012.

Leur ancienne résidence principale dans l'Est de la France, libre de toute occupation, a été mise en vente quelques jours avant leur déménagement.

Un acheteur potentiel, quelque peu hésitant, s'est manifesté courant février 2013 et a proposé au couple deux solutions :

- acquisition début mars pour 200 000 €
- location pendant 5 mois (1 000 € de loyer mensuel) afin de mesurer pleinement les avantages et inconvénients du bien avant une éventuelle proposition d'achat début août au même prix.

Constatant une baisse de leurs revenus du fait de la retraite, le couple choisit la seconde solution et malgré quelques âpres discussions concernant la vente, elle a bien été réalisée pour la somme prévue.

Le couple fait appel à vos services pour obtenir quelques informations utiles notamment en ce qui concerne l'imposition de leurs revenus 2013 et l'imposition du patrimoine en 2013.

- ⇒ **Il vous est demandé, à l'aide des annexes A et B, de :**
- 1. Indiquer laquelle des deux résidences peut bénéficier de l'abattement de 30% dans le cadre de l'ISF 2013.**
 - 2. Évaluer le patrimoine imposable en 2013 du foyer fiscal Y.
Est-il imposable à l'ISF au titre de l'ISF 2013 ?**
- ⇒ **Réponses à reporter sur votre copie.**

Extraits du précis de fiscalité sur l'abattement relatif à la résidence principale (ISF)

Cas particulier des immeubles :

Conformément aux dispositions de l'article 761 du CGI, la valeur vénale réelle des immeubles dont le propriétaire a l'usage au 1^{er} janvier de l'année d'imposition est réputée égale à la valeur **libre de toute occupation**. Toutefois, par dérogation à cette disposition, il est effectué un abattement de **30 %** sur la valeur vénale réelle de l'immeuble lorsque celui-ci est occupé à titre de **résidence principale par son propriétaire**. [...]

1. Notion de résidence principale :

Est considéré comme résidence principale au sens de l'article 885 S, alinéa 2, du CGI l'immeuble ou la partie d'immeuble constituant la résidence habituelle et effective du redevable.

Par suite, les résidences secondaires ainsi que les immeubles donnés en location ne peuvent pas bénéficier de l'abattement de 30 %.

La notion de résidence principale doit s'entendre du logement dans lequel le redevable réside effectivement et de manière habituelle pendant la majeure partie de l'année.

Extraits du précis de fiscalité sur l'exonération des plus-values immobilières (IR)

Résidence principale (CGI, art. 150 U-II-1° ; *BO* [8 M-1-04](#) [...])

Sont exonérés les immeubles, les parties d'immeubles et les droits relatifs à ces biens qui constituent la résidence principale du cédant au jour de la cession.

L'appréciation de cette condition fait l'objet de certains assouplissements en cas de changement dans la situation familiale (séparation, divorce, rupture de vie maritale ou d'un PACS...) ou personnelle (mutation professionnelle ou survenance d'une invalidité...) exposés au *BO* [8 M-1-04](#), [...]

Ainsi, lorsque l'immeuble a été occupé par le cédant jusqu'à sa mise en vente, l'exonération reste acquise si la cession intervient dans des délais normaux et sous réserve que le logement n'ait pas, pendant cette période, été donné en location ou occupé gratuitement par des membres de la famille du propriétaire ou des tiers. Aucun délai maximum pour la réalisation de la cession ne peut être fixé a priori. Il convient donc sur ce point de faire une appréciation circonstanciée de chaque situation, y compris au vu des raisons conjoncturelles qui peuvent retarder la vente, pour déterminer si le délai de vente peut ou non être considéré comme normal. Dans un contexte économique normal, un délai d'une année constitue en principe le délai maximal.

ANNEXE B : INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET LE PATRIMOINE DU COUPLE SAINT**Patrimoine au 01/01/2013****Résidence dans l'Est de la France**

Date d'achat : 22/03/2003
Prix d'achat : 100 000 €
Frais d'achat : 15 000 €
Frais de rénovation : 5 000 €
Valeur vénale au 01/01/2013 : 190 000 €
Date de cession : 01/08/2013
Prix de cession : 200 000 €

Résidence dans le sud de la France

Date d'achat : 22/03/2006
Prix d'achat : 750 000 €
Frais d'achat : 150 000 €
Valeur vénale au 01/01/2013 : 1 100 000 €
Emprunt à rembourser au 01/01/2013 : 300 000 €

Trésorerie au 01/01/2013

Comptes bancaires : 850 000 €
Livret A : 15 000 €

Portefeuille de titres et compte courant au 01/01/2013

Monsieur Y détient 10% d'une société française soumise à l'IS. Ancien fonctionnaire, il n'a aucune fonction de direction dans cette entreprise dont la valeur globale a été estimée à 1 000 000 €.

Éléments divers au 01/01/2013

Meubles et divers : 30 000 € (évaluation réelle)
Véhicules : 75 000 €

Revenus 2013

Monsieur Y a perçu une pension de retraite de 30 000 €.

5 000 € ont été encaissés grâce à la location de la résidence de l'Est de la France. Aucune option pour le régime réel n'a été exercée.

Le livret A a procuré 300 € d'intérêts annuels.

La société, détenue à hauteur de 10% par monsieur Y, a versé un dividende global de 100 000 € au titre des bénéfices réalisés en 2012.

Informations complémentaires :

Le foyer fiscal Y ne bénéficie d'aucun abattement spécifique ou exonération sur leurs revenus. Il n'a par ailleurs pas opté pour le prélèvement forfaitaire libératoire lorsque cette option était ouverte.

Le coût de revient d'un immeuble peut comprendre :

- des frais d'achat (valeur réelle ou 7,5% du prix d'achat)
- des frais de construction, de rénovation, d'amélioration... (valeur réelle ou 15% du prix d'achat pour les immeubles bâtis cédés après les 5 ans de l'acquisition).

L'ISF concerne les personnes physiques (foyer fiscal) domiciliées en France dont le patrimoine taxable (biens privés) excède **1 300 000 €** au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

OPTION : ELEMENTS ESSENTIELS DU DROIT PUBLIC ET DES QUESTIONS EUROPEENNES

Question 1 : Le traité de Rome : date, acteurs et objectifs.

Question 2 : Quelles sont les institutions européennes et quelles sont leurs attributions ?

Question 3 : Les critères de Copenhague.

Question 4 : Le statut pénal du Président de la République depuis la révision constitutionnelle du 23 février 2007.

Question 5 : Qu'est-ce que le Conseil d'Etat ? Quelles sont ses fonctions ?

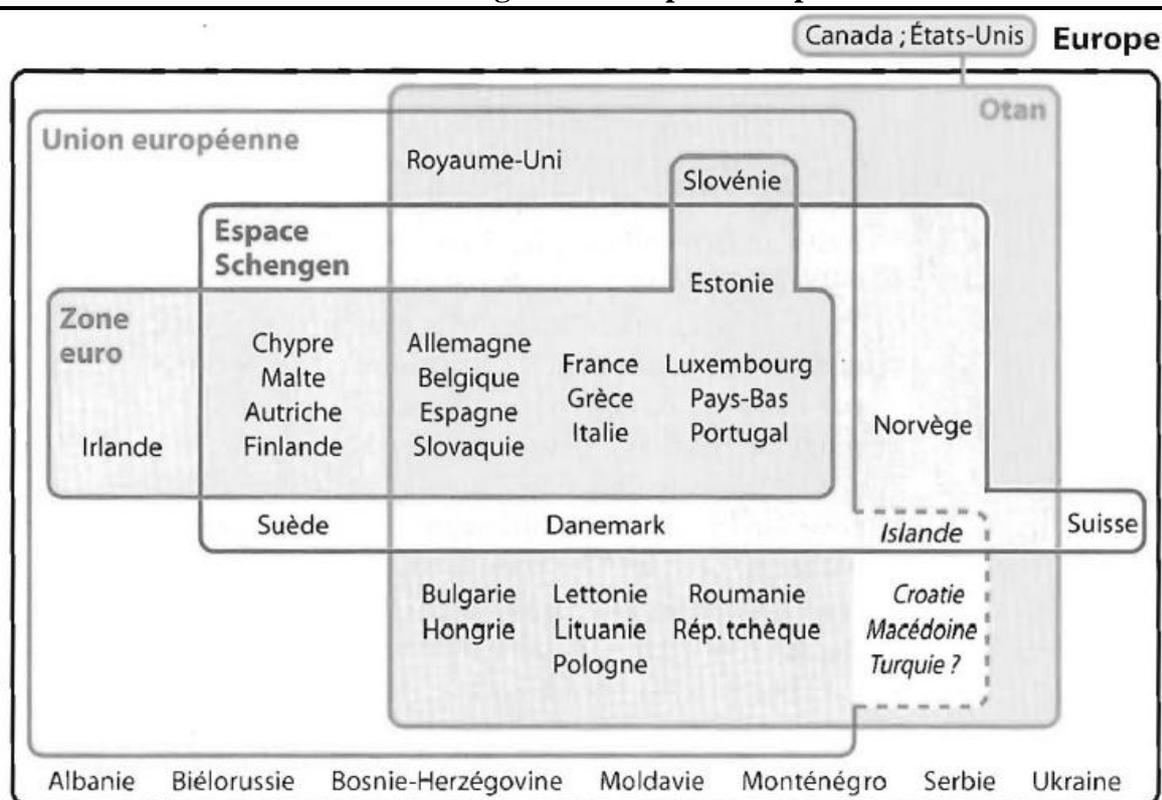
Question 6 : Quelles sont les compétences en 2014 des collectivités territoriales en matière d'éducation ?

Question 7 : Monsieur X considère que la nouvelle loi pénale promulguée par le Président de la République porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution. Monsieur X sait que la procédure de la question prioritaire de constitutionnalité permet de faire contrôler la constitutionnalité d'une loi promulguée par le Conseil constitutionnel. Monsieur X est donc décidé à saisir directement le Conseil constitutionnel afin qu'il se prononce sur la constitutionnalité de cette loi. En a-t-il le droit ? Pourquoi ?

OPTION : ELEMENTS ESSENTIELS DE L'ECONOMIE ET DES QUESTIONS EUROPEENNES

Question 1: En vous appuyant sur le document suivant, pourquoi peut-on dire de l'Union Européenne qu'elle est une « union à géométrie variable » ?

Document 1 - Une intégration européenne à plusieurs vitesses



Source Hachette Education 1^{ère} L/ES/S

Question 2 : Comment la démographie influe-t-elle sur l'économie (et réciproquement) d'après Malthus ? Quelles critiques pouvez-vous formuler ?

Document 2 – Essai sur le Principe de la population (extrait)

« Les plantes et les animaux suivent leur instinct sans s'occuper de prévoir les besoins futurs de leur progéniture. Le manque de place et de nourriture détruit, dans les deux règnes, ce qui naît au-delà des limites assignées à chaque espèce. En outre, les animaux se mangent les uns les autres. Chez l'homme, ces obstacles sont encore plus complexes. L'homme est sollicité par le même instinct que les autres êtres vivants; mais il se sent arrêté par la voix de la raison qui lui inspire la crainte d'avoir des enfants aux besoins desquels il devra subvenir.

Ainsi, de deux choses l'une: ou il cède à cette juste crainte, et c'est souvent aux dépens de la vertu, ou au contraire, l'instinct l'emporte et la population s'accroît au-delà des moyens de subsistance ... Mais dès qu'elle a atteint un tel niveau, il faut bien qu'elle diminue! Ainsi, la difficulté de se nourrir est un obstacle constant à l'accroissement de la population humaine [...]. Comparons maintenant l'accroissement de la population à celui de la nourriture. Supposons d'abord (ce qui est inexact) que le coefficient d'accroissement annuel ne diminue pas, mais reste constant. Que se passe-t-il ? Chaque période de vingt-cinq ans ajoute à la production annuelle de la Grande-Bretagne une quantité égale à sa production actuelle. Appliquons cette supposition à toute la Terre : ainsi, à la fin de chaque période de vingt-cinq ans, une quantité de nourriture égale à celle que fournit actuellement à l'homme la surface du globe viendra s'ajouter à celle que fournissait au commencement de la même période.

[...] Considérons maintenant la surface de la Terre, en posant comme condition qu'il ne sera plus possible d'avoir recours à l'émigration pour éviter la famine. Comptons pour mille millions le nombre des habitants actuels de la Terre. La race humaine croîtra selon la progression 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256 ... tandis que les moyens de subsistance croîtront selon la progression 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ... Au bout de deux siècles, population et moyens de subsistance seront dans le rapport de 256 à 9 ; au bout de trois siècles, 4096 à 1 ; après deux mille ans, la différence sera immense et incalculable.

Le rythme d'accroissement de la population, de période en période, l'emporte donc tellement sur celui de l'augmentation des subsistances que, pour maintenir le niveau et pour que la population existante trouve toujours des aliments en quantité suffisante, il faut qu'à chaque instant une loi supérieure fasse obstacle à son extension. Il faut que la dure nécessité la soumette à son empire et que celui de ces deux principes opposés dont l'action est tellement prépondérante soit contenu dans d'étroites limites. »

Source: T. R. Malthus, *Essai sur le principe de population*, 1798.

Question 3 : Qu'est-ce que l'OMC ? Quelles sont ses missions ? Quelle crise a-t-elle traversé récemment ?

Document 3 - L'Organisation mondiale du commerce est au bord de l'explosion

« C'est demain mardi à Genève, lors du Conseil général de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), que l'avenir du multilatéralisme va se jouer. Avec le risque d'une crise majeure. Jeudi dernier, le directeur général de l'organisation, le Brésilien Roberto Azevêdo, a tiré la sonnette d'alarme. Lors de la réunion du comité des négociations commerciales, il a averti que *« ce pourrait être la situation la plus grave que cette organisation ait jamais connue »*. Malgré des consultations intensives, il n'a pas été possible de *« trouver une solution pour sortir de l'impasse »*, née du revirement indien, cet été, concernant l'accord trouvé à l'arraché à Bali en décembre dernier. Pour des raisons de politique intérieure, le nouveau Premier ministre indien, Narendra Modi, a clairement indiqué que son pays n'appliquerait pas cet accord de Bali quant à sa politique de sécurité alimentaire. *« L'Inde ne veut plus rien entendre sur le sujet. Sa position ne risque pas de changer d'ici à mardi »*, explique un proche des négociations.

Roberto Azevêdo ne pourra donc que constater l'impasse totale. Non seulement le mini-accord sur le volet agricole ne verra pas le jour, mais ceux sur la facilitation des échanges commerciaux et l'élaboration d'un agenda pour conclure, enfin, le cycle de Doha, également conclu à Bali, non plus. Le directeur général l'a explicitement reconnu : un accord *« pour la fin de l'année est désormais fort improbable »*.

« Franchement, nous savons que certains pays membres de l'OMC ont discuté des autres options, non multilatérales, qui s'offrent à eux. Certains peuvent se désengager. Emprunter d'autres voies, explorer d'autres possibilités à l'intérieur ou à l'extérieur de l'OMC », a-t-il regretté. La paralysie de l'OMC risque en effet de favoriser la conclusion d'accords bilatéraux, comme celui que négocie l'Union européenne avec les Etats-Unis, ou la mise en œuvre d'accords dits plurilatéraux impliquant un nombre limité des 160 pays de l'OMC. A ce jour, trois initiatives sont en cours : l'une sur les technologies de l'information, une autre sur la libéralisation des services que négocient vingt pays et une troisième sur les biens environnementaux. »

Richard Hiault, Les Echos, 20 octobre 2014

Question 4 : Qu'est-ce la croissance ? Le PIB est-il un indicateur pertinent pour mesurer le développement d'un Etat ? Existe-t-il d'autres indicateurs ?

Question 5 : Qu'est-ce que l'inflation ? En quoi une inflation trop faible peut être une menace pour l'Union Européenne ?

Document 4 – Le FMI inquiet pour l'UE

*« Le FMI de plus en plus inquiet pour la croissance européenne.
Le PIB de la zone euro à + 0,8 % cette année. Le Fonds n'exclut pas récession et déflation.*

[...] Le Fonds monétaire international (FMI) a revu, hier, en baisse ses prévisions de croissance mondiale à 3,3 % cette année, c'est la zone euro qui inquiète le plus l'institution multilatérale. La hausse du PIB des pays partageant la monnaie unique est attendue à seulement 0,8 % cette année, soit 0,3 point de moins qu'espéré en juillet.

Globalement, *« la production et l'investissement restent en deçà des niveaux d'avant crise; malgré des efforts sur le plan des réformes, de nombreux obstacles persistent en ce qui concerne la productivité et la compétitivité; le système financier reste fragmenté et les entreprises font face à des contraintes de crédit dans les économies affaiblies »*, observe le FMI. Et pour Olivier Blanchard, son économiste en chef, il existe *« un risque que la reprise connaisse un coup d'arrêt dans la zone euro, que la demande s'affaiblisse encore et que la faible inflation se transforme en déflation »*. Les probabilités sont loin d'être négligeables puisque les économistes du Fonds situent à 30 % la probabilité d'une déflation européenne et entre 35 et 40 % l'occurrence d'une récession.

« Si cela devait arriver ce serait clairement le principal problème auquel l'économie mondiale serait confrontée », a ajouté Olivier Blanchard,

Risque d'une stagnation

Sur le front des prix à la consommation, le Fonds n'attend guère d'amélioration avant ... 2019. Le taux d'inflation devrait rester en dessous de l'objectif de la BCE de 2 %. Ce qui témoigne d'une faiblesse persistante, de la demande 'au sein de la zone euro. Certes, les initiatives prises par la BCE qui a ramené son principal taux directeur à 0,05% et a annoncé un programme de rachat d'actifs privés à l'instar des créances titrisées (ABS) ont été saluées par le Fonds.

« Néanmoins, si les perspectives d'inflation ne s'améliorent pas et que les anticipations d'inflation continuent de s'abaisser, la BCE devrait être prête à faire plus, y compris par le rachat d'obligations souveraines », indique l'institution multilatérale.

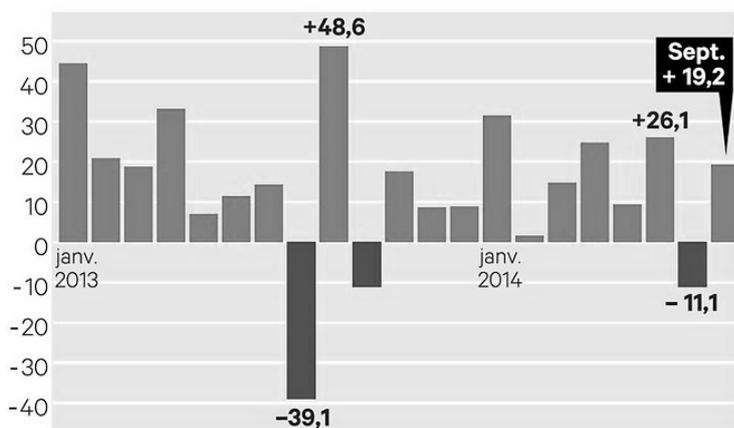
Dans une allusion à peine voilée à la France, le FMI juge que les pays qui ont subi un sérieux revers sur le plan de leur croissance ne *« doivent pas adopter des mesures supplémentaires de consolidation »* des finances publiques. L'Allemagne, elle, qui les a achevées, devrait en revanche utiliser sa marge de manœuvre pour accroître ses dépenses d'investissement en infrastructures. C'est d'ailleurs l'un des thèmes centraux du G20 et du FMI pour qui les dirigeants politiques se doivent d'engager des programmes d'investissement en infrastructure pour relever, à moyen terme, la croissance potentielle de leur pays. Car, par rapport à la situation d'avant crise, ce potentiel de croissance s'est affaibli, en particulier au Japon et dans la zone euro. Le risque d'une stagnation prolongée est plus que jamais le principal défi européen. »

Les ECHOS du mercredi 8 octobre 2014 Richard-Hiault

Question 6 : Qu'est-ce que le chômage ? Présentez la situation du chômage en France en 2014. Quelles solutions propose l'Etat pour réduire le chômage ?

Solde mensuel des inscriptions à Pôle emploi

Entrées-sorties, en milliers CVS-CJO, France métropolitaine (catégorie A)



« LES ÉCHOS » / SOURCE : PÔLE EMPLOI-DARES

Document 5 – Le chômage en hausse en Septembre 2014

« Le chômage s'est remis à progresser en septembre, selon les dernières statistiques Une rallonge de 50.000 contrats aidés sera votée dans le budget.

[...]Cela ne suffit cependant pas à rassurer, car hormis la petite embellie d'août et une autre à l'été 2013, le bilan à mi-mandat de la présidence Hollande sur le chômage est une accumulation de records à la hausse. « Certes, souligne le ministre du Travail, au troisième trimestre, le rythme de progression a un peu

ralenti par rapport au trimestre précédent. » Mais avec 19.200 demandeurs d'emploi de plus qui n'ont pas du tout travaillé dans le mois (+ 0,6 %), la progression de septembre a fait plus qu'annuler la baisse du mois précédent. Un nouveau record a été franchi avec 3.432.500 chômeurs de catégorie A en France métropolitaine et 3.554.000 avec les DOM. Si l'on intègre les personnes ayant en partie travaillé dans le mois (catégories B et C), la hausse a été encore plus forte avec 50.200 chômeurs de plus, portant leur total à 5.128.200 en métropole et 5.431.500 sur la France entière. Quant au nombre de chômeurs de longue durée (catégories A, B et C), il a continué sans surprise à progresser, franchissant le cap des 2.200.000 (+ 1,5 % sur un mois, + 10,0 % sur un an).

Face à cette situation, en attendant le retour à la croissance, dont François Hollande a martelé vendredi qu'il était la clef de la baisse du chômage, le gouvernement va renforcer le volume des contrats aidés budgétés pour 2015. François Rebsamen a annoncé que l'amendement du groupe PS au projet de loi de finances, en cours de discussion à l'Assemblée qui prévoit une augmentation de 50.000 du nombre de contrats aidés l'an prochain, aura son « soutien ». Il a précisé que la rallonge serait un « mix » d'emplois d'avenir et de contrats aidés. Et il a laissé entendre qu'il y avait encore de la marge. « Cela représente environ 200 millions d'euros. Du temps de Lionel Jospin, il y a eu jusqu'à 550.000 emplois aidés. Là, nous sommes autour de 360.000 », a expliqué le ministre du Travail. »

Leïla de Comarmond, Les Echos